



## COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : 17 septembre 2015 - Date d'affichage : 17 septembre 2015

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 19

L'an deux mille quinze, le vingt quatre septembre à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

### ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	Claire CHERET	
CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT	
CHOISEL	:	Christian MULLER	Alexandra PICHON
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Christine MERCIER	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	Jean-Marie CHARTIER
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA	Christophe GASPARINI

### ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET donne pouvoir à Claire CHERET
CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Pascal HAMON
		Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Jacques PELLETIER
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Sandrine MICHOT donne pouvoir à Jean-Pierre DE WINTER
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Christine MERCIER
ST FORGET	:	Maxime VERCRUYSSSE donne pouvoir à Isabelle GAUTHERON

### ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT	:	Julie MAHLMANN	
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE	Isabelle THEISSIER

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'Ordre du Jour est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 09/06/2015
3. Détermination du taux de la TCFE 2016 (projet de délibération)
4. Indemnité conseil 2014 du comptable public (projet de délibération)
5. Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 20h30.

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Christian MULLER est nommé secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 09 Juin 2015

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3. Détermination du taux de la TCFE 2016

Le Président du SIVOM de la Région de Chevreuse expose :

La Loi du 29 Décembre 2014 de finance rectificative pour 2014 a modifié de nombreuses dispositions relatives à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Désormais, en application des articles L.2333-4 et L.5212-24 du CGCT, les communes et les EPCI compétents pour percevoir la taxe sont tenus de choisir un coefficient unique parmi les valeurs figurant dans la liste suivante : 0, 2, 4, 6, 8 et 8.50.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent à la taxe due à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par délibération en date du 29 septembre 2011, le SIVOM de la Région de Chevreuse a fixé le taux de la TCFE à 7.50 pour les communes de moins de 2000 habitants.

Ce taux n'étant plus conforme avec la Loi du 29 décembre 2014, le SIVOM de la Région de Chevreuse doit délibérer un nouveau taux avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Sur proposition du Bureau réuni en séance le 16 septembre 2015, le Président propose le taux à 8 pour la TCFE applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est rappelé que les 9 communes adhérentes à la carte « service gestion de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique » sont : Cernay la Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Milon la Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert des Bois, Saint Rémy lès Chevreuse, Senlisse.

Nombre de délégués : En exercice : 18 – présents : 11 – votants : 16

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.

DECIDE que le coefficient fixé ci-dessus s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire des communes de :

- CERNAY LA VILLE
- CHOISEL
- DAMPIERRE EN YVELINES
- MILON LA CHAPELLE
- ST FORGET
- ST LAMBERT DES BOIS
- SENLISSE

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 4. Indemnité conseil 2014 du comptable public

Par courrier en date du 11 septembre 2015, Monsieur DUHAMEL, Trésorier du SIVOM de la Région de Chevreuse, sollicite, conformément au décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, l'attribution de l'indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul. Celle-ci s'élève à **629.39 €** (montant brut) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Jean-Pierre DE WINTER : Beaucoup de problèmes à Dampierre avec Monsieur Duhamel. Le Conseil Municipal de Dampierre a refusé de voter cette indemnité.

La Commune de Choisel a fait de même. La Commune de Senlisse a également des relations très difficiles avec Monsieur Duhamel.

Le Président précise qu'au SIVOM, il n'y a aucun problème avec Monsieur Duhamel et ses services.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (9 POUR ; 7 CONTRE : Alexandra PICHON, Claire CHERET avec pouvoir de Georges PASSET, Isabelle GAUTHERON avec pouvoir de Maxime VERCRUYSSSE, Jean-Pierre DE WINTER avec pouvoir de Sandrine MICHOT ; 3 ABSTENTIONS : Christian MULLER, Danielle MARIOT, Claude BENMUSSA), décide d'attribuer à Monsieur le Trésorier une indemnité de Conseil de 629.39 € (montant brut) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, article 6225.

#### 5. Questions diverses


Une discussion sur l'extension du parking du Collège et de la piscine intercommunale s'établit entre les membres du Conseil Syndical.

Le Président explique que le projet d'agrandissement présenté par le SIVOM a été refusé. Ce projet comprenait principalement la création d'une nouvelle desserte pour les bus afin d'améliorer la sécurité et de séparer le flux des bus avec celui des voitures particulières.

Monsieur Claude BENMUSSA, Délégué au Collège Pierre de Coubertin, confirme que le Conseil d'Administration du Collège a voté contre ce projet car celui-ci empiéterait de trop sur l'espace pédagogique du Collège. Le Conseil Général a proposé un projet alternatif qui est de confier au SIVOM la cession du parking des professeurs afin d'augmenter les places du parking existant.

A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle du Département.

Fin de la séance à 21h30.



Jacques PELLETIER  
Président

